

Les chiffres pour les colonies australiennes sont tirés du *Victorian Year Book*, 1885-86, p. 100.

On verra qu'en proportion de la population le Canada a deux fois autant de membres que le Royaume-Uni, mais beaucoup moins que les colonies australiennes, Queensland et la Tasmanie qui en ont cinq fois autant.

63. Les territoires du Nord-Ouest n'étaient pas représentés en 1882 et conséquemment n'ont pas été inclus dans les tableaux comparatifs. Le tableau suivant donne les détails de l'élection de 1887, la première qui eut lieu dans ces districts :—

DISTRICTS ÉLECTORAUX.	Nombre d'électeurs sur la liste.	Total des votes inscrits.	Percentage des votes inscrits au nombre total des électeurs.
Alberta.....	2,950	2,055	69 66
Assiniboia-Est.....	3,772	2,746	72 80
Assiniboia-Ouest.....	1,885	1,149	60 95
Saskatchewan.....	1,708	1,270	74 35
Les territoires.....	10,315	7,220	70 00

La loi pourvoit à ce que la votation ne se fasse pas au scrutin secret dans les territoires. Il ne peut conséquemment y avoir de bulletins gâtés ou rejetés. On verra que la proportion des votes inscrits au nombre total d'électeurs sur les listes a été beaucoup plus grande que dans la province du Manitoba. Le fait que les habitants avaient pour la première fois l'occasion de faire enregistrer leurs votes a probablement stimulé un grand nombre.

64. Le cens dans les territoires est quelque peu différent de celui du reste de la Puissance. Tout homme *bonâ fide* domicilié et tenant feu et lieu dans le district électoral, ayant atteint l'âge de majorité, et n'étant ni aubain, ni sauvage, et qui a été domicilié dans ce district pendant douze mois au moins avant l'émission du bref d'élection, a droit de vote.